



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301860-20250423-2025ARRETE009-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2025

Publication : 24/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



ARRETE MUNICIPAL n° 19 / 2025
Portant autorisation temporaire d'organiser
Une vente au déballage à l'occasion
d'une brocante professionnelle
le mercredi 30 juillet 2025

Le Maire de la Commune de NOTRE-DAME de BELLECOMBE (Savoie),
Vu la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, article 27 et à son décret d'application du 16 décembre 1996 ;
Vu la loi n° 2008-776 de modernisation économique, article 54 et à son décret d'application du 4 août 2008 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 accordant délégation à M. le Maire pour les actes prévus à l'article L 2122-22 du CGCT ;
Vu la demande en date du 22 avril 2025 de Mme LAVY-LHUYSSSEN Corinne d'organiser une vente au déballage à l'occasion d'une brocante professionnelle le mercredi 30 juillet 2025 ;

A R R E T E

Article 1

Madame LAVY-LUYSSSEN Corinne est autorisée à organiser une vente au déballage à l'occasion d'une brocante professionnelle. Cette vente se déroule **sur le parking de la mairie (devant la salle polyvalente) et sur le parking en face de la mairie le long de la RD 218b, le mercredi 30 juillet 2025 de 6h à 19h. Pour le public : 8h à 17h.** La superficie consacrée à cette manifestation est inférieure à 300 m².

Article 2

L'organisateur a l'obligation de tenir un registre des participants, sur feuillets non amovibles, paraphés et cotés par M. le Maire et de le transmettre en Sous-Préfecture à l'issue de la manifestation.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Sous-Préfecture d'Albertville, la gendarmerie d'Ugine, au S.D.I.S.

Notification sera faite à Mme LAVY-LUYSSSEN Corinne.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 23 avril 2025.

M. le Maire,
MOLLIER Philippe



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE

